

Règlement 2016 CC Vence VTT

1. AFFILIATIONS

Le CC Vence est affilié à la FFC pour la pratique du VTT.

2. LICENCES

Le tarif des licences FFC est indiqué dans la grille des tarifs en fin de document. Le tarif des licences mentionné dans la grille comprend l'adhésion au CC Vence.

Rappel : un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire pour l'établissement de la licence. Le certificat médical devra mentionner l'aptitude à la pratique du sport cycliste « en compétition ».

Le club pourra admettre une participation occasionnelle « pour essai sur une sortie VTT » d'un enfant qu'en présence de ses parents au départ de la sortie VTT et sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT.

Les parents accompagnateurs des groupes doivent être licenciés auprès d'une fédération (FFC ou UFOLEP)

- A. Le renouvellement des licences FFC s'effectue du 1er au 31 Janvier.
- B. Les nouveaux adhérents peuvent prendre une licence FFC dès le mois de Septembre.
- C. Une licence peut être prise à tout moment durant l'année par un nouvel affilié.

3. TENUES

Le club offre la possibilité à ses adhérents d'obtenir des tenues et équipements du cycliste aux couleurs rose/noir du CC Vence.

- A. Tout nouvel adhérent au club (non coureur) peut acheter des équipements aux couleurs du club (Voir la grille des tarifs en fin de document).
- B. Tout nouvel adhérent (coureur) se verra remettre les équipements suivants :
Maillot Manches Courtes / Cuissard Court / Maillot Manches Longues contre la remise d'un chèque de caution non encaissé sous la condition de sa participation à huit courses au minimum durant l'année.
- C. Le club organise des sorties « Enduro » nécessitant le port de protections spécifiques type « Dainese » qui demandent le port de maillots plus amples. Ces maillots amples aux couleurs Rose/Noir sont disponibles à l'achat (voir le tableau de tarif en fin de document)
- D. Le renouvellement des tenues n'est pas automatique. Les adhérents peuvent demander le renouvellement de tout ou partie de leur tenue **en cas d'usure avérée** de celle ci. (Tarif selon grille)

4. PARTICIPATION AUX FRAIS COURSES ET DE DEPLACEMENTS

Le club participe aux frais de déplacement pour se rendre sur les lieux d'une compétition au delà d'un rayon de 50 kms (Vence- Départ Course). En deçà, les frais de déplacement ne sont pas pris en compte.

- A. Dans le cadre de la participation aux frais de déplacements sont considérés les frais de « Carburant + Péages » tel qu'estimés sur le site Mappy («Trajet le plus court/Véhicule Moyen/Carburant Gazole) et relevé par le club. Le montant de la participation annuelle du club aux frais de déplacement est plafonné par adhérent (voir le tableau en fin de document)
- B. Il est demandé aux adhérents se rendant sur une épreuve de pratiquer le plus fréquemment possible le covoiturage et de signaler au bureau l'adhérent à qui sera versé la participation club pour le déplacement considéré.

Le club participe aux frais d'inscriptions aux courses officielles de triathlons, trails, marathon, semi marathons et autres courses pédestres, courses cyclistes route et VTT et autres cycloportives. Le montant de la participation du club aux frais d'inscription est plafonné par adhérent (Voir le tableau en fin de document)

- A. Le versement de la participation (montant plafonné selon grille) pour inscriptions aux épreuves est subordonné à une déclaration mensuelle par mail adressé conjointement à tresorier@ccvence.fr / Secetaire@ccvence.fr / mentionnant les déplacements. La participation à une épreuve déclarée doit être avérée. Le versement de la participation aux frais sera effectué courant Septembre.
- B. Une participation à une épreuve à caractère exceptionnel (Championnats Nationaux, Epreuve Internationale) pourra justifier d'une participation financière exceptionnelle du club. Une seule participation exceptionnelle est allouée par adhérent (non cumulable) et par an. Le montant en sera décidé annuellement par vote du bureau.
- C. La participation à la Vençoise VTT est prise en charge par le club.

5. GRILLE TARIFS et PARTICIPATIONS AUX FRAIS

Tout règlement est impérativement fait par chèque à l'ordre du CC Vence.

LICENCES		
FFC	Adulte Pass'cyclisme : licence + cotisation club	90 €
	Adulte Pass'nature : licence + cotisation club	75 €
	Jeunes – 18 ans : licences + cotisation Club	120 €
	Jeunes – 18 ans (anciens licenciés 2015)	100 €
TENUES		
Tarif équipements subventionnés par le club	Maillot Manches Courtes + Cuissard	65 €
	Maillot Manches Longues (Demi-Saison)	60 €
	Maillot Manches Courtes	40 €
	Cuissard Court	45 €
	Cuissard Long	60 €
	Corsaire	55 €
	Veste Coupe Vent	55 €
	Trifonction	60 €
	Short VTT	45 €
	Maillot Manches Courtes VTT	40 €
	Maillot Manches longues VTT	50 €
Caution applicable pour une tenue complète coureur	Maillot Manches Courtes + Cuissard + Maillot Manches Longues	125 €
PARTICIAPTION AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS		
Course Adultes	Plafonné (Voir conditions dans le règlement)	150 €
PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES		
Course Adultes	Plafonné (voir conditions dans le règlement)	150 €